

Avis n° 2021 – 13 du CSRPN Occitanie
relatif à la protection du site paléontologique « gisement à vertébrés de Robiac »
sur la commune de Saint-Mamert-du-Gard

par arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral portant création
de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Gard
et

par arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique
dit « gisement à vertébrés de Robiac » sur la commune de Saint-Mamert-du-Gard

Vu le site paléontologique « gisement à vertébrés de Robiac », inscrit à l'inventaire régional du patrimoine géologique du Languedoc Roussillon (fiche LRO-3056) validé par le CSRPN le 12 mars 2013, par la commission nationale de validation et le muséum national d'histoire naturelle le 30 juin 2014 ;

Vu l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique du Languedoc Roussillon (CRPG LR) du 30/08/2011, relatif à l'inscription du site paléontologique « gisement à vertébrés de Robiac » en tant que projet d'arrêté préfectoral de protection de site géologique au programme d'action de la stratégie de création d'aires protégées de l'ex-région Languedoc Roussillon et considérant la déclinaison régionale de cette stratégie prévoyant cinq sites à protéger par arrêté préfectoral dans le département du Gard ;

Vu l'avis de la CRPG LR par consultation électronique du 10 au 21 mai 2021 relatif à l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral portant création de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Gard et à l'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique dit « gisement à vertébrés de Robiac » et considérant le rapport scientifique du rapporteur de la CRPG et du CSRPN Occitanie ;

Vu l'intérêt scientifique du gisement à vertébrés de Robiac fondé sur une diversité spécifique exceptionnelle, notamment celle des mammifères et son statut de référence en Europe et les dégradations dont il fait l'objet ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 31 mai au 7 juin 2021,

Le CSRPN émet un avis favorable au projet de protection du site paléontologique « gisement à vertébrés de Robiac » par arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral portant création de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Gard et par arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique « gisement à vertébrés de Robiac » sur la commune de Saint-Mamert-du-Gard.

Toulouse, le 8 juin 2021



La présidente du CSRPN
Magali GERINO